



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
TREIZIEME REUNION (APIRG/13)
(Sal, Cape Vert, 25 - 29 juin 2001)

MANDAT DU SOUS-GROUPE ATS/AIS/SAR

- a) Identifier, Etat par Etat, les carences et les problèmes qui constituent un obstacle majeur à la gestion efficace de la circulation aérienne, et à la fourniture des services d'information aéronautique et des Services de Recherches et Sauvetage efficaces, et recommander des mesures correctives précises pour les éliminer.
- b) Réexaminer constamment la pertinence des besoins dans les domaines de la gestion de la circulation aérienne, des services d'information aéronautique et des Services de Recherches et Sauvetage en tenant compte notamment de l'évolution de l'exploitation aérienne, des nouveaux besoins de l'exploitation et des progrès de la technique.

Programme de travail

N°	Tâches	Priorité	Date prévue
1	Analyser les incidences, sur le plan de l'exploitation, de l'introduction des systèmes CNS/ATM de l'OACI dans la région AFI et proposer des mesures tendant à en assurer l'intégration harmonieuse dans le contexte opérationnel.	A	APIRG/13
2	En tenant compte des facteurs humains, étudier les problèmes concernant le personnel ATM et AIS, et formuler des recommandations précises pour disposer d'effectifs compétents garantissant les meilleurs services aux usagers.(AFI/7 Rec 14/7)	A	APIRG/13
3	Examiner les procédures de coordination entre les autorités militaires et les autorités civiles, notamment les procédures destinées à promouvoir la mise en oeuvre des concepts d'utilisation commune de l'espace aérien, liberté des vols, routes flexibles, etc. Considérer également la possibilité de réduire, voire éliminer, les zones interdites, réglementées et dangereuses.(AFI/7 Rec 5/3)	A	APIRG/13
0	Déterminer le cadre dans lequel doivent être effectuées la collecte de données sur la circulation aérienne, l'analyse statistique de ces données, et les prévisions du trafic.	C	APIRG/13
5	Examiner et suivre de près le programme de mise en oeuvre du service de contrôle régional. (Rec. 5/21 de L'AFI/7)	A	APIRG/13

N°	Tâches	Priorité	Date prévue
6	Revoir systématiquement le réseau actuel de routes ATM (y compris les routes RNAV) en vue de parvenir à un écoulement optimal de la circulation aérienne tout en maintenant les distances de vol au strict minimum. (Rec. 5/8 de l'AFI/7)	A	APIRG/13
7	Examiner tout problème concernant les routes ATM d'interface avec d'autres régions, et formuler des recommandations précises.	A	Continue
8	Suivre les progrès de la mise en oeuvre de la RNAV/RNP, la RSP et la RTSP dans la Région AFI, et formuler des recommandations à la lumière de l'expérience acquise.	A	APIRG/13
9	Suivre l'établissement de critères de planification du SSR et examiner l'allocation des codes SSR dans la Région afin de s'assurer qu'il n'existe pas de double emploi avec les régions voisines. (Rec. 5/20 de l'AFI/7)	A	Continue
10	Examiner les besoins des services ATS en matière de navigation aérienne.	A	APIRG/13
11	Examiner les besoins des services ATS en matière de communications y compris l'extension de la couverture VHF (Rec. 5/13, 5/12 de l'AFI/7 et Rec. 10/36 de LIM AFI)	A	APIRG/13
12	Identifier les besoins des services ATS en matière de surveillance (Radars, ADS, communications vocales, etc.) (Rec. 11/1 de l'AFI/7)	A	APIRG/13
13	Entreprendre des études et formuler des recommandations pour faciliter, dans la région AFI, les plans d'urgence, la réduction des incidents de la circulation aérienne, la mise en oeuvre du système ACAS et des transpondeurs signalant l'altitude-pression, la mise en oeuvre d'un minimum de séparation verticale (RVSM), l'emport des systèmes d'avertissement CFIT/MSAW, l'emploi du système satellitaire COSPAS/SARSAT, et la mise en place de programmes de supervision dans le domaine de la sécurité.	A	Continue
14	Etablir des procédures normalisées de vérification et de maintien des aptitudes pour permettre aux Etats d'évaluer les capacités et les compétences de n'importe quel organe ATS. Appliquer une politique uniforme pour évaluer le niveau du personnel ATS. (Rec. 5/27 de l'AFI/7)	B	Continue
15	Examiner les besoins et suivre de près la mise en oeuvre des services de Recherches et de Sauvetage.	B	Continue
16	Examiner les besoins et suivre de près la mise en oeuvre des services AIS et MAP.	A	Continue
17	Analyser, examiner et suivre de près les lacunes et insuffisances dans les domaines ATS, AIS/MAP et SAR.	A	Continue

Explications des priorités:

- A: Haute priorité: Tâche qui doit être accomplie de toute urgence.
- B: Priorité intermédiaire: Tâche à entreprendre dès que possible, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité A.
- C: Faible priorité: Tâche qu'il faut accomplir lorsque le temps et les ressources disponibles le permettent, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité A et B.

* **Cette tâche sera coordonnée avec l'Equipe de travail sur les prévisions du trafic aérien**

Composition

Afrique du sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Ethiopie, France, Gabon, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Rép. dém. du Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, ASECNA, IATA et IFATCA.
